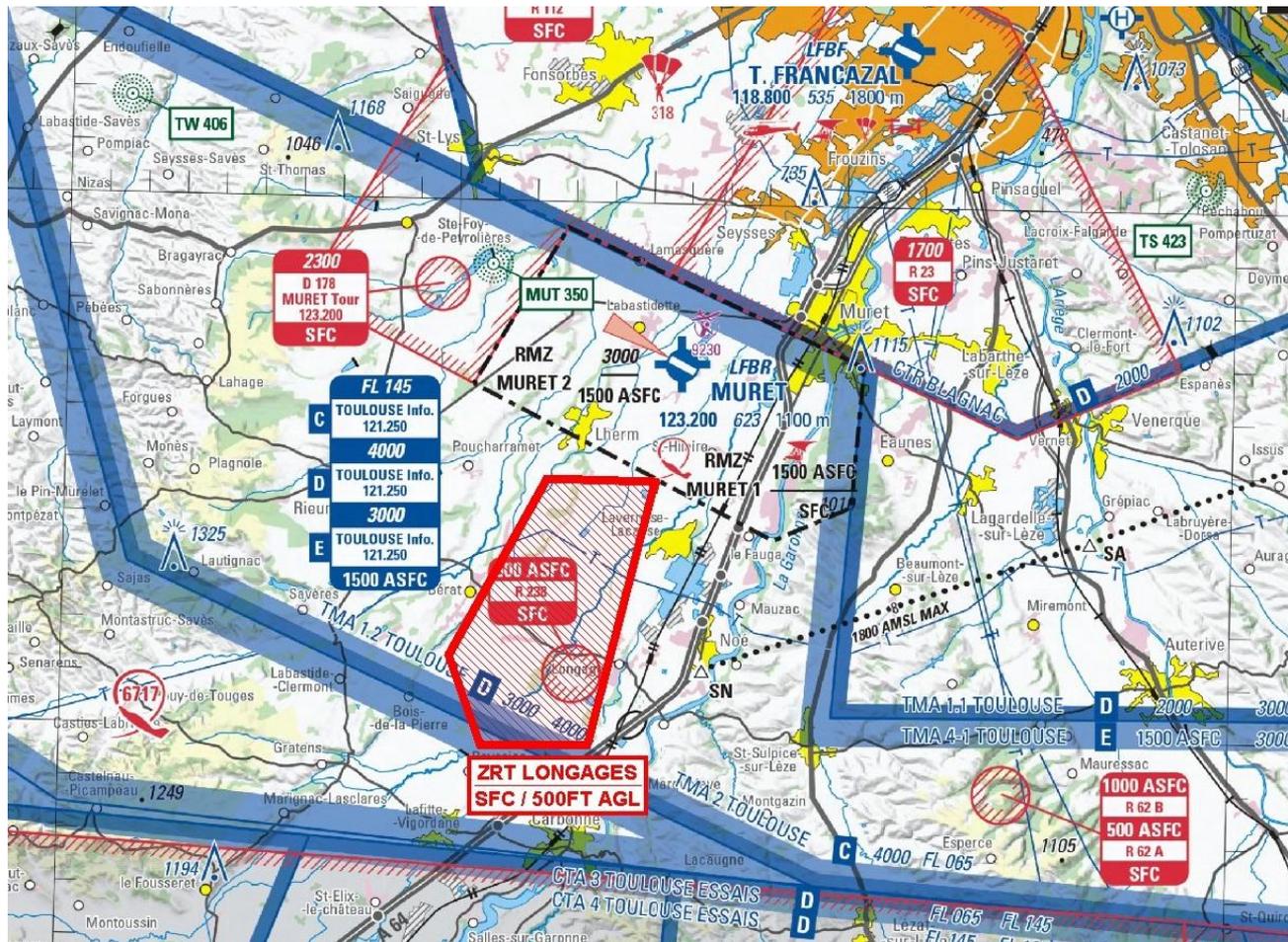


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire « ZRT LONGAGES » en Haute-Garonne
En vigueur : Du 16 septembre 2024 au 15 septembre 2025

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD Muret Lherm LFBR

ZRT LONGAGES



Extrait carte 1 / 250 000 SIA Toulouse - Édition 1 / 2024

ACTIVITÉ

Vois d'aéronefs sans équipage à bord en grande élévation.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT LONGAGES : activation par NOTAM avec préavis de 48 heures :
Lundi-vendredi : 0600-1700 (ETE - 1 HR), sauf jours fériés.

INFORMATION DES USAGERS**Activité réelle connue de :**

TOULOUSE INFO : 121.250 MHz
MURET TWR : 123.200 MHz

GESTIONNAIRE

DSAC-SUD

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG / CAM :**

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs ayant reçu l'accord du directeur des vols ;
- les aéronefs assurant des missions de secours, d'assistance, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile lorsque leur mission ne leur permet pas le contournement de la ZRT après contact avec TOULOUSE INFO.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**Limites latérales**

43°24'45" N, 001°12'26" E
43°24'44" N, 001°15'12" E
43°19'44" N, 001°13'38" E
43°19'41" N, 001°10'52" E
43°21'23" N, 001°10'00" E
43°24'45" N, 001°12'26" E

A l'exclusion de la LF-R 238 LONGAGES

Limites verticales

SFC / 500 FT AGL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

La LF-R 238 LONGAGES sera activée simultanément avec la ZRT LONGAGES.

ORGANISME A CONTACTER**Directeur des vols**

Téléphone : 06 82 50 81 81

Directeurs des vols suppléant

Téléphone : 06 30 32 20 97